

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de Saint-Paul-des-Landes

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DES-LANDES
(Cantal)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08 septembre 2026
N°DEL_2026_081

Nombre de conseillers en exercice : 19	Présents : 15	Représentés : 2	Votants : 17
---	----------------------	------------------------	---------------------

Date de la convocation : 01/09/2026	Date d'affichage : 01/09/2026
--	--------------------------------------

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Paul-des-Landes, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DONEYS, Maire**.

Etaient présents : DONEYS Jean-Luc, SEMETEYS Valérie, BARDY Daniel, BAPST Bernadette, MURAT Frédéric, GALERY Jacques, BONNET Gilles, CHARBONNEL Cécile, BADUEL Patrick, FRESQUET Christelle, PAQUIN Christine, DELOM Florence, LE PAGE Franck, LHERM Emilie, MAX Alexandre.

Etaient absents : DESOMER Christophe, LEGOUT Cécile représentée par DELOM Florence, ESPALIEU Aline représentée par MURAT Frédéric, VABRE Fabien.

Madame Emilie LHERM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet – Aménagement d'un chemin piéton le long de la RD 353 et sécurisation du carrefour avec la RD 120 - Travaux de la compétence du Département.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la décision de faire procéder à la réalisation des travaux d'aménagement d'un chemin piéton le long de la RD353 et sécurisation du carrefour avec la RD 120,

Il présente aux membres présents le projet définitif établi par le Cantal Ingénierie et Territoires, maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 50 384.50 € H.T soit 60 461.40 € TTC.

Le fonds de concours du Conseil Départemental pour l'aménagement de la Route départementale a été évalué à 6 825.00 € H.T.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de définition présenté et la répartition des dépenses,
- De solliciter le Conseil départemental pour la prise en considération des travaux lui incombant pour un montant de 6 825 € H.T, soit 8 190.00 € T.T.C.
- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil départemental et toutes les pièces nécessaires à cette opération,
- De demander l'inscription des crédits nécessaires aux budgets.

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix Pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Emilie LHERM



Le Maire

Jean-Luc DONEYS

